

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CORBEL**

| DATES DE :   |            |
|--------------|------------|
| CONVOCACTION | 31/07/2023 |
| AFFICHAGE    | 31/07/2023 |

| NOMBRES DE MEMBRES   |             |                                     |
|----------------------|-------------|-------------------------------------|
| AFFÉRENTS AU CONSEIL | EN EXERCICE | QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION |
| 11                   | 9           | 9                                   |

**Séance du : 04 août 2023.**

L'an deux mille vingt-trois, et le quatre août, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé BUTTARD, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

**Présents :** CHARVET Roger, , JANET-MAITRE Dominique, VALETTE Michel, MENU Francis, ~~PUTOT Éric~~

**Excusés :** CHARREL Jérôme – procuration à Roger CHARVET, PARIS Nelly – procuration à PHILIPPE Evelyne, PUTOT Éric – procuration à VALETTE Michel

**DÉLIBÉRATIONS :**

**N° 1 : TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION DE POSTE SECRÉTAIRE DE MAIRIE.**

- Considérant la nécessité d'anticiper le départ en retraite du secrétaire actuel et d'assurer la continuité des services publics dans les meilleures conditions possibles, le Conseil Municipal décide de créer un emploi permanent de secrétaire de mairie à temps non complet 25/35ème heures hebdomadaires de service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour assurer le secrétariat.
  - Accord à l'unanimité

**N° 2 : TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION DE POSTE AGENT TECHNIQUE.**

- Considérant la nécessité d'anticiper le départ en retraite de l'agent actuel et d'assurer la continuité des services publics dans les meilleures conditions possibles, le Conseil Municipal décide de créer un emploi permanent d'agent technique à temps non complet 7/35ème heures hebdomadaires de service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour assurer les missions techniques (assainissement, entretien des bâtiments communaux, espaces verts, déneigement, ...).
  - Accord à l'unanimité

**N°3 : PARTICIPATION POUR LA SCOLARITÉ DES ENFANTS DE CORBEL**

- Afin de rétablir une équité entre les administrés de Corbel, le Conseil Municipal décide de verser un forfait de 380 euros aux familles des enfants scolarisés de la primaire jusqu'au collège, que les écoles soient ou non situées sur le canton.
  - Accord à l'unanimité

**N° 4 : INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ELECTRIQUES (BORNES IRVE) – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE IRVE AU SDES.**

- Le transfert de la compétence devra se faire avant la fin du mois de novembre 2023 si délibération prise. Le Conseil Municipal décide de surseoir à la délibération pour le transfert de

compétence et de demander au SDES une réunion pour des informations complémentaires afin de reporter la décision au prochain Conseil Municipal.

- o Accord à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

| <b>NOM</b>   | <b>Prénom</b> | <b>Emargement</b>   |
|--------------|---------------|---|
| CHARREL      | Jérôme        |   |
| CHARVET      | Roger         |    |
| JANET-MAITRE | Dominique     |    |
| MENU         | Francis       |    |
| PARIS        | Nelly         |    |
| PHILIPPE     | Evelyne       |   |
| PUTOT        | Eric          |  |
| VALETTE      | Michel        |  |

Pour copie conforme,  
LE MAIRE  
Hervé BUTTARD

  
